

Ce document présente la place de l'IA IPR référent dans l'organisation de la gouvernance du réseau, puis il précise le rôle de l'IA IPR référent de REP+

Place dans la gouvernance du réseau.

Un comité stratégique définit la déclinaison dans le réseau de la politique académique et nationale.

Ce comité stratégique est composé du principal du collège, de l'IEN du réseau, de l'IA-IPR référent ainsi que du coordonnateur de réseau, qui est au service du fonctionnement du réseau auprès des copilotes (Chef d'établissement, IEN, IA-IPR). L'IA-DASEN ou son adjoint est membre de droit de ce comité, instance garante du caractère collectif de l'action des cadres sur le réseau.

Le comité stratégique se réunit au moins une fois pour chaque période intervacances.

Le comité stratégique établit le plan d'action et décide de l'utilisation des moyens spécifiques au réseau.

L'IA IPR Référent de REP+ :

- Impulse la politique nationale REP+ et ses déclinaisons académiques au sein du réseau.
- Collabore avec les deux autres pilotes à l'élaboration du plan de formation du réseau et veille à la cohérence des actions du réseau avec le référentiel de l'éducation prioritaire et le projet de réseau. Dans ce cadre-là il rencontre régulièrement le coordonnateur de réseau et le binôme de formateurs EP
- Assure un suivi particulier des actions pour les continuités pédagogiques (école-collège et collège-lycée).
- Impulse des pratiques pédagogiques qui favorisent l'appétence scolaire des élèves (prise en charge de l'hétérogénéité, pédagogie de projet, etc.) en lien avec les autres IA-IPR.
- Repère et valorise les actions innovantes et les pratiques de classe éprouvées
- Accompagne le collège, tête de réseau ? dans le cadre de la réforme du collège.

L'IA IPR référent établit un rapport annuel de son activité dans le réseau (rencontres et animations, actions d'accompagnement et de formation, valorisation des actions innovantes, relais auprès d'autres IA-IPR, observations croisées) pour les autorités académiques et travaille en étroite collaboration avec la responsable académique de l'éducation prioritaire.